



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 01
- exclus : 00

Séance du 28 mars 2024 à 18h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

BLAIN Bruno, THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, MORIN Catherine, DRAMAIX Jean-Guy, NOUVEL Alain, MARCHAL Laurence, Jean-Claude ARDISSON, LUCIANO Luc, MILLET Jérôme.

Excusée : DUMAS Chantal (a donné pouvoir à MARCHAL Laurence).

Date de convocation :

22/03/2024

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : MARCHAL Laurence

Délibération n°09.2024

Objet : Vote du compte administratif

Sous la présidence de M. BLAIN Bruno, Adjoint au Maire (le Maire s'étant retiré de la séance), le Conseil municipal examine le compte administratif 2023 arrêté par le Maire et qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses: 210 546.35 € - Recettes: 247 198.39 €

soit un excédent de : 36 652.04 €

Compte tenu du report de l'exercice 2022 de + 295 620.48 €, le solde d'exécution se totalise à + 332 272.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses: 71 166.25 € - Recettes: 52 713.50 €

soit un déficit de : 18 452.75 €

Compte tenu du report de l'exercice 2022 de + 50 168.39 €, le solde d'exécution se totalise à : 31 715.64 €.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif du Maire pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Fait à Beauvoisin, le 28 mars 2024

Christian THIRIOT, Maire.

